



DELEG – Adjoint au Responsable de Territoire

DELEGATION DE SIGNATURE à Monsieur Lionel AMARU

Monsieur Bernard ESCALLE, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 17.022 du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- Considérant que Monsieur Lionel AMARU exerce les fonctions d'Adjoint au Responsable de Territoire, placé sous l'autorité du Responsable de Territoire concerné,

Donne délégation à **Monsieur Lionel AMARU** pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes (hors travaux programmés supérieurs à 5000€ HT), les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation.
- L'ensemble des baux, conventions de location ou conventions de mise à disposition et leurs pièces annexes.
- Les listes de présence et procès-verbaux d'assemblée générale de copropriété ou d'ASL
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son territoire.
- Les procès-verbaux de réception de travaux.
- L'engagement, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis (hors travaux programmés supérieurs à 5000€ HT).
- Les titres d'habilitation électrique des personnels concernés intervenant sur l'agence, dans le respect des préconisations de niveau formulées par le prestataire de formation.
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de son agence
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel dépendant de son territoire.

Tout Adjoint au Responsable de Territoire peut disposer de ces délégations de signatures dans le cadre d'une mission d'intérim d'un autre Adjoint Responsable de Territoire.

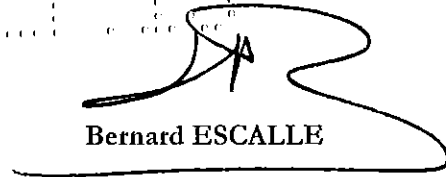
Marseille, le 19 avril 2017

L'Adjoint au Responsable de Territoire



Lionel AMARU

Le Directeur Général



Bernard ESCALLE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

le 2/5/2017

Signature du délégataire

